



Assemblée générale

Distr. générale
22 juillet 2008

Original : français

Soixante-troisième session

Point 92 g) de l'ordre du jour provisoire*

Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Durant la période considérée, le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale a tenu deux réunions ministérielles.

Au cours des vingt-sixième et vingt-septième réunions ministérielles, qui se sont tenues respectivement à Yaoundé du 3 au 7 septembre 2007 et à Luanda du 13 au 15 mai 2008, le Comité a maintenu sa tradition d'examiner, entre autres, la situation géopolitique et de sécurité dans certains États membres. Malgré quelques avancées significatives enregistrées dans certains pays, le Comité a toutefois noté que la situation en matière de sécurité globale en Afrique centrale demeure fragile en raison de la persistance des tensions sociales, la résurgence des affrontements armés sporadiques et la dégradation continue des situations humanitaire et des droits de l'homme.

Lors de la vingt-sixième réunion ministérielle, le Comité a examiné les problèmes transfrontaliers de sécurité en Afrique centrale au cours d'une conférence extraordinaire qui a réuni les représentants des États membres et ceux d'institutions et organisations ayant le statut d'observateur lors des réunions du Comité.

* A/63/150.



Les travaux ont permis aux États membres du Comité de faire des recommandations pour améliorer la sécurité transfrontalière entre les pays de l'Afrique centrale. Au cours de cette réunion, le Comité s'est également félicité de la signature, le 18 août 2007, d'un mémorandum d'accord entre la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et le Bureau des affaires de désarmement, formalisant leur coopération dans la mise en œuvre des deux volets de « l'Initiative de Sao Tomé », c'est-à-dire l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant sur la maîtrise des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale, ainsi que d'un code de conduite pour les forces armées et de sécurité en Afrique centrale.

Dans le cadre de la vingt-septième réunion ministérielle, le Comité a poursuivi ses travaux liés à la mise en œuvre de « l'Initiative de Sao Tomé ». Il a examiné avec intérêt l'étude de faisabilité commanditée par la CEEAC sur la méthodologie à envisager pour l'élaboration dudit instrument juridique et de son plan d'action. Il a aussi engagé le secrétariat du Comité à lui soumettre un projet de texte contenant des éléments tirés d'instruments juridiques pertinents, et a décidé que, selon le calendrier agréé, le processus d'élaboration devrait se dérouler sur deux ans, afin qu'il soit tenu compte de la conclusion des travaux dans la résolution que l'Assemblée générale adoptera à sa soixante-quatrième session. Par ailleurs, le Comité a accueilli avec satisfaction l'avant-projet de code de conduite des forces armées et de sécurité en Afrique centrale, préparé par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique. Il s'est engagé à transmettre au plus tôt au Secrétariat les commentaires et autres éléments qu'il jugerait utiles afin de mettre au point le code de conduite en temps utile pour son adoption lors de la vingt-huitième réunion ministérielle.

En outre, le Comité a poursuivi ses efforts de revitalisation et de rationalisation de ses travaux. À cet égard, il a demandé au Secrétariat de préparer un document traitant des origines, du mandat et des réalisations du Comité et a confié au Cameroun, en qualité de coordonnateur ad hoc, l'élaboration d'un document de réflexion sur les perspectives d'avenir du Comité; ces deux documents seront examinés conjointement à la vingt-huitième réunion ministérielle. Le Comité a également décidé que les difficultés financières affectant l'organisation des réunions ministérielles du Comité seraient inscrites à l'ordre du jour de la prochaine réunion. Enfin, le Comité a renouvelé sa confiance à la CEEAC et lui a demandé, dans le cadre de son partenariat avec le Bureau des affaires de désarmement, d'élaborer, pour la vingt-huitième réunion ministérielle, la revue de la situation géopolitique, comme cela avait déjà été le cas pour la vingt-septième réunion.

En conclusion, les 11 États membres du Comité ont démontré leur détermination à agir pour consolider la paix et la sécurité dans la sous-région en travaillant de concert sur des questions concrètes. Ils ont réaffirmé l'importance qu'ils attachent aux travaux du Comité et se sont engagés à œuvrer ensemble, avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies et de ses partenaires, pour mettre en œuvre les décisions adoptées. À cette fin, le Comité demande aux États intéressés, en particulier à ceux qui en ont les moyens, de soutenir l'exécution de ses projets par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale du Comité consultatif permanent chargé des questions de sécurité en Afrique centrale.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–3	4
II. Réunions du Comité consultatif permanent et revitalisation des méthodes de travail du Comité	4–37	4
A. Vingt-sixième réunion ministérielle du Comité	4–17	4
B. Vingt-septième réunion ministérielle du Comité	18–32	7
C. Revitalisation des méthodes de travail du Comité et apports du Bureau des affaires de désarmement.	33–37	9
III. Questions administratives et financières	38–39	10
IV. Conclusions et observations	40–43	11

I. Introduction

1. Dans sa résolution 62/53, l'Assemblée générale a notamment réaffirmé son soutien aux efforts visant à promouvoir les mesures de confiance aux niveaux régional et sous-régional afin d'atténuer les tensions et les conflits en Afrique centrale et de promouvoir la paix, la stabilité et le développement durables dans la sous-région. Elle a également réaffirmé son soutien au programme de travail du Comité, adopté à sa réunion d'organisation, tenue à Yaoundé en juillet 1992 (voir A/47/511).
2. Par la même résolution, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de continuer à fournir une assistance aux États membres du Comité pour assurer la poursuite de leurs efforts. Elle a, par ailleurs, demandé au Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-troisième session un rapport sur l'application de la résolution.
3. Le présent rapport fait suite à cette demande. Il concerne les activités entreprises par le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, de juillet 2007 à juin 2008.

II. Réunions du Comité consultatif permanent et revitalisation des méthodes de travail du Comité

A. Vingt-sixième réunion ministérielle du Comité

4. La vingt-sixième réunion ministérielle du Comité s'est tenue à Yaoundé du 3 au 7 septembre 2007. Les États membres ci-après ont pris part à la réunion : l'Angola, le Burundi, le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Rwanda, Sao Tomé-et-Principe et le Tchad.
5. Les entités ci-après ont participé en qualité d'observateur : le Bureau d'appui pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA), le Département des affaires politiques, le Programme des Nations Unies pour le développement, la CEEAC, l'Union africaine, le Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale, le Centre régional pour les armes légères, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et le secrétariat permanent de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs.
6. Les États membres du Comité ont examiné, entre autres, les questions ci-après inscrites à l'ordre du jour de la réunion :
 - a) Revue de la situation géopolitique et de sécurité dans certains pays membres du Comité, en particulier au Burundi, au Cameroun, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Tchad;
 - b) Promotion du désarmement et des programmes de limitation des armements en Afrique : i) examen de la mise en œuvre de l'Initiative de Sao Tomé; et ii) mise en œuvre en Afrique de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité;
 - c) Évolution institutionnelle des structures et des mécanismes sous-régionaux de paix et de sécurité en Afrique centrale;

d) Problèmes de sécurité transfrontalière en Afrique centrale (ordre du jour séparé);

e) Activités du Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale.

7. Suite à l'examen de la revue de la situation géopolitique et de sécurité dans certains pays membres du Comité, il ressort que la situation en Afrique centrale, en particulier dans les pays concernés par la revue géopolitique, a évolué de façon contrastée entre les vingt-cinquième et vingt-sixième réunions du Comité.

8. Dans ce contexte, en ce qui concerne le Burundi, le Comité s'est déclaré profondément préoccupé par la dégradation du climat politique et de la situation militaire et de sécurité dans le pays. Il a exhorté le Gouvernement burundais et le Parti pour la libération du peuple hutu-Forces nationales de libération (PALIPEHUTU-FNL), ainsi que tous les autres acteurs politiques burundais, à privilégier la voie du dialogue, à continuer de coopérer étroitement dans un esprit d'ouverture afin de trouver une issue à tous les problèmes en suspens, et à déployer de bonne foi les efforts nécessaires à l'application intégrale de l'accord global de cessez-le-feu signé entre le Gouvernement burundais et le PALIPEHUTU-FNL.

9. Le Comité a également engagé instamment les pays de l'Initiative régionale pour la paix au Burundi et la facilitation du processus de paix à déployer tous les efforts nécessaires pour amener le PALIPEHUTU-FNL à choisir définitivement la voie de la paix. Il a encouragé le Gouvernement burundais à redoubler d'efforts pour renforcer le processus démocratique au Burundi, notamment en poursuivant le dialogue avec les partis politiques, en coopérant avec la société civile, en veillant au respect de l'état de droit et des droits de l'homme, y compris la liberté d'expression et la liberté de la presse, et en promouvant la réconciliation nationale.

10. Par ailleurs, le Comité s'est félicité du climat de paix et de stabilité qui règne au Cameroun et a salué les efforts consentis par le Gouvernement camerounais en vue de mener à bien l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Toutefois, il s'est déclaré préoccupé par le développement de l'insécurité transfrontalière au Cameroun et a félicité les forces de sécurité camerounaises pour les succès enregistrés dans les opérations menées, notamment contre les coupeurs de route.

11. Le Comité s'est également félicité de la volonté affirmée du Gouvernement et des autres parties en République centrafricaine de poursuivre un dialogue politique inclusif ouvert à tous, afin de trouver des solutions à la situation qui prévaut dans le pays. Il s'est par contre déclaré gravement préoccupé par la persistance de la précarité de la situation en matière de sécurité dans le pays, notamment par les attaques répétées des rebelles contre les villes du nord de la République centrafricaine et par les multiples violations des droits de l'homme résultant de ces attaques, ainsi que par les opérations de représailles des forces de sécurité gouvernementales.

12. Le Comité s'est en outre félicité de la décision de l'Organisation des Nations Unies de déployer une opération multidisciplinaire aux frontières de la République centrafricaine, du Tchad et du Soudan et a apporté son appui au nouveau concept d'opérations présenté à cet égard par le Secrétaire général. Il a également salué la décision de l'Union européenne de créer une opération qui viendrait appuyer la présence de l'Organisation dans l'est du Tchad et le nord-est de la République centrafricaine.

13. Malgré les progrès notoires enregistrés dans l'évolution de la situation politique en République démocratique du Congo, dont il s'est félicité, le Comité s'est toutefois déclaré profondément préoccupé par la détérioration de la situation militaire et en matière de sécurité dans l'est du pays, marquée notamment par des affrontements armés opposant l'armée régulière à des groupes de rebelles, et des combats entre milices rivales dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, ainsi qu'en Ituri. Le Comité a exhorté les groupes armés à déposer les armes et à participer, sans conditions, au processus de désarmement, démobilisation, réintégration et réadaptation. Il a également invité le Gouvernement à mettre au point, en collaboration avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), un plan global pour garantir la sécurité dans l'est du pays, notamment en mettant fin à l'impunité et en encourageant l'organisation de la Conférence sur la paix et la sécurité au Nord-Kivu et au Sud-Kivu, tel qu'initialement préconisé.

14. Suite à l'adoption, lors de la vingt-cinquième réunion ministérielle du Comité, de l'Initiative de Sao Tomé comportant l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant sur la maîtrise des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale et l'élaboration d'un code de conduite des forces de défense et de sécurité en Afrique centrale, le Comité s'est félicité de la signature, le 18 août 2007, d'un mémorandum d'accord entre la CEEAC et le Bureau des affaires de désarmement sur la mise en œuvre de l'Initiative. Il a aussi accueilli avec satisfaction la proposition de méthodologie qui prévoit l'élaboration simultanée d'un instrument juridiquement contraignant sur la maîtrise des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale et de son plan d'action accompagné de travaux préparatoires.

15. Par ailleurs, le Comité a examiné les problèmes transfrontaliers de sécurité en Afrique centrale au cours d'une conférence extraordinaire organisée dans son cadre conjointement par la CEEAC et le Gouvernement camerounais. Cette conférence extraordinaire a réuni les délégués des États membres et les représentants d'institutions et organisations ayant le statut d'observateur lors des réunions du Comité. La conférence a fait des recommandations portant sur les voies et moyens de renforcer la sécurité transfrontalière dans la sous-région de l'Afrique centrale.

16. Le Comité s'est aussi félicité de la conclusion d'accords de paix entre le Gouvernement tchadien et certaines grandes factions d'opposition politico-militaire en décembre 2006 et de la poursuite du dialogue intertchadien, entamé le 8 février 2007 par la majorité présidentielle et ses alliés avec l'opposition politique, qui a abouti à la signature, le 13 août 2007, d'un accord sur le renforcement du processus démocratique au Tchad. Toutefois, le Comité s'est déclaré profondément préoccupé par la persistance de la précarité de la situation militaire et de la sécurité dans la région orientale du Tchad, notamment par la poursuite de la prolifération des armes légères et le développement du banditisme transfrontalier.

17. Enfin, comme il l'avait déjà fait lors de la vingt-cinquième réunion ministérielle, le Comité a noté avec satisfaction, et a apprécié, les efforts entrepris et les progrès enregistrés dans la mise en œuvre du Mécanisme d'alerte rapide de l'Afrique centrale, et le développement des capacités et autres instruments du secrétariat général de la CEEAC en matière de prévention des conflits et de gestion des crises.

B. Vingt-septième réunion ministérielle du Comité

18. La vingt-septième réunion ministérielle du Comité s'est tenue à Luanda du 13 au 15 mai 2008. Les États membres ci-après ont participé à la réunion : l'Angola, le Burundi, le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Rwanda, Sao Tomé-et-Principe et le Tchad.

19. Les entités ci-après ont participé en qualité d'observateur : le BONUCA, la CEEAC, le Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale, le Centre régional pour les armes légères et l'OIF.

20. Les États membres du Comité ont examiné, entre autres, les questions ci-après inscrites à l'ordre du jour de la réunion :

a) Revue de la situation géopolitique et de sécurité dans certains pays membres du Comité, en particulier au Burundi, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Tchad, ainsi que le rapport sur la tenue de l'exercice militaire conjoint Bahr el Gazal;

b) Promotion du désarmement et des programmes de limitation des armements en Afrique : i) prolifération des armes légères et de petit calibre et désarmement des populations civiles; ii) point d'information du Bureau des Nations Unies pour les affaires de désarmement : mise en œuvre de l'Initiative de Sao Tomé; préparation de la réunion biennale de 2008 sur le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects; atelier de Nairobi sur la promotion de l'instrument international sur le traçage des armes légères et de petit calibre (10-11 décembre 2007); atelier de Gaborone sur la mise en œuvre en Afrique de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité (27-28 novembre 2007);

c) Évolution institutionnelle des structures et des mécanismes sous-régionaux de paix et de sécurité en Afrique centrale (statut des ratifications du Protocole relatif au Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale);

d) Rapport sur l'activité du Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale.

21. Conformément à l'ordre du jour adopté, les délégations du Burundi, de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo et du Tchad ont fait des exposés sur la situation géopolitique et de sécurité dans leurs pays respectifs. En outre, le Comité a pris note de l'intervention du représentant du Cameroun décrivant la situation dans son pays.

22. Au sujet du Burundi, le Comité a pris note de la formation d'un nouveau gouvernement suite au remaniement intervenu le 14 novembre 2007, qui a permis la stricte application de l'article 129 de la Constitution comme l'exigeaient certains partis politiques représentés à l'Assemblée nationale. Le Comité a condamné les attaques du PALIPEHUTU-FNL contre les populations innocentes de la capitale Bujumbura et cela en violation de l'accord de cessez-le-feu signé le 7 septembre 2006. Le Comité a également exhorté le Gouvernement burundais et le PALIPEHUTU-FNL, ainsi que tous les autres acteurs politiques, à privilégier la voie du dialogue. Il a lancé un nouvel appel à la communauté internationale et aux

bailleurs de fonds afin qu'ils apportent au Burundi tout l'appui nécessaire pour faire face aux graves problèmes socioéconomiques et de sécurité.

23. Le Comité a également pris note avec satisfaction de la signature récente à Libreville, le 9 mai 2008, d'un accord de cessez-le-feu et de paix entre le Gouvernement de la République centrafricaine et l'Armée pour la restauration de la République et la démocratie, sous les auspices du Président de la République gabonaise, M. El Hadj Omar Bongo Ondimba, en sa qualité de Président du Comité ad hoc dans l'espace de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) sur les questions centrafricaines, et en présence du Représentant spécial du Secrétaire général en République centrafricaine, M. François Lonseny Fall.

24. Le Comité a réitéré sa vive préoccupation au sujet de la persistance de l'insécurité, causée notamment par les coupeurs de route qui sévissent dans la partie septentrionale du pays, et des exactions commises sur les populations civiles. Il s'est en outre inquiété de la présence dans la partie sud-est de la République centrafricaine des éléments de la rébellion ougandaise Lord's Resistance Army et l'utilisation de cette partie du territoire centrafricain comme point de passage vers les pays voisins.

25. Le Comité s'est aussi déclaré préoccupé par la détérioration du climat entre le Tchad et le Soudan et a lancé un appel aux deux pays frères en vue de la reprise du dialogue devant faciliter la médiation de l'Union africaine et la mise en œuvre de l'Accord de Dakar. Le Comité a pris acte de la signature par les Présidents tchadien et soudanais, le 13 mars 2008, d'un accord de non-agression et de paix, sous l'égide du Secrétaire général, et s'est déclaré satisfait du déploiement, en application de la résolution 1778 (2007) du Conseil de sécurité, d'une force multidimensionnelle dans l'est du Tchad, comprenant une Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) et des éléments de la Force de l'Union européenne, ayant pour mandat de sécuriser les camps des réfugiés soudanais et d'assurer la sécurité des agents humanitaires.

26. Le Comité a accueilli avec satisfaction la signature, le 23 janvier 2008, par le Gouvernement de la République démocratique du Congo et les groupes armés réfractaires, de l'Acte d'engagement de Goma et du Programme Amani pour la paix, la pacification, la stabilité et le développement des provinces du Nord-Kivu et Sud-Kivu; il a exhorté toutes les parties à œuvrer, de bonne foi, en faveur de leur mise en œuvre rapide.

27. Le Comité s'est également félicité de la signature, à Nairobi, le 10 novembre 2007, par les Gouvernements de la République démocratique du Congo et du Rwanda, du communiqué conjoint sur une approche commune en vue de mettre fin à la menace pour la paix et la stabilité des deux pays et de la région des Grands Lacs.

28. Toutefois, le Comité s'est déclaré profondément préoccupé par la détérioration de la situation en matière de sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo, notamment dans la région de l'Ituri, et a exhorté les groupes armés à déposer les armes et à participer sans conditions au processus de désarmement, démobilisation, réintégration et réadaptation.

29. Le Comité a également pris acte des informations communiquées par la délégation camerounaise au sujet de la situation en matière de paix et de sécurité qui prévaut dans le pays. Il s'est félicité de ce que les mesures récemment prises par les

autorités camerounaises pour améliorer le pouvoir d'achat des populations, notamment l'allègement des droits de douane sur les produits de première nécessité et le relèvement des salaires des agents publics, aient fortement contribué à diminuer les tensions sociales.

30. Toutefois, le Comité a exprimé sa préoccupation au sujet de la persistance des activités criminelles des coupeurs de route dans certaines zones frontalières du Cameroun et a encouragé les forces de sécurité du pays à poursuivre leurs efforts dans la lutte contre ce phénomène, en collaboration avec les pays voisins.

31. La vingt-septième réunion ministérielle a permis au Comité de progresser dans la mise en œuvre de l'Initiative de Sao Tomé. En effet, le Comité a pris note de la présentation de l'étude commanditée par la CEEAC sur la méthodologie à envisager pour l'élaboration et l'adoption de l'instrument juridique sur la maîtrise des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale et de son plan d'action. Il a encouragé le secrétariat du Comité à lui soumettre un projet de texte contenant des éléments tirés d'instruments juridiques pertinents lors de sa prochaine réunion. Par ailleurs, le Comité a pris note avec intérêt de l'avant-projet de code de conduite des forces de défense et de sécurité de l'Afrique centrale, soumis par le Bureau des affaires de désarmement. Il s'est engagé à transmettre au Secrétariat des commentaires ainsi que des éléments destinés à achever le processus d'élaboration en vue d'une éventuelle adoption du code de conduite à la vingt-huitième réunion ministérielle.

32. Enfin, le Comité s'est félicité des progrès enregistrés et des actions menées par la CEEAC dans les domaines suivants : la médiation; la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre; la protection de l'enfance et la traite des personnes; ainsi que la promotion et la protection des droits de l'homme; l'assistance des États membres dans les processus électoraux, la prévention et la résolution des crises; et le développement des capacités opérationnelles du Mécanisme d'alerte rapide de l'Afrique centrale. Il a également pris note avec intérêt du rapport sur l'activité du Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale présenté par la Directrice du Centre, et s'est félicité du partenariat accru de ce dernier avec les États de la sous-région dans la promotion, la protection et le suivi des questions de droits de l'homme et de démocratie en Afrique centrale.

C. Revitalisation des méthodes de travail du Comité et apports du Bureau des affaires de désarmement

33. Au cours des vingt-sixième et vingt-septième réunions ministérielles, le processus de revitalisation du Comité et de rationalisation de ses méthodes de travail s'est poursuivi. Le Comité a relevé une meilleure synergie avec la CEEAC et les autres organes de l'Organisation des Nations Unies, tels que le Conseil de sécurité.

34. Ainsi, dans le cadre de son partenariat avec le Bureau des affaires de désarmement, la CEEAC a, pour la première fois lors de la vingt-septième réunion ministérielle, élaboré le document de travail qui a servi de base à la discussion sur la revue de la situation géopolitique; suite à cette expérience, le Comité a renouvelé sa confiance à la CEEAC et lui a demandé de faire de même pour la vingt-huitième réunion ministérielle.

35. Par ailleurs, le Bureau des affaires de désarmement a contribué aux travaux du Comité en faisant des exposés sur diverses questions de désarmement, telles que : les préparatifs de la réunion biennale de juillet 2008 sur la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui portera particulièrement cette année sur le courtage illicite; le marquage et le traçage, la gestion des stocks, l'assistance et la coopération; la promotion de l'universalité de l'instrument international sur le traçage des armes légères et de petit calibre; et la promotion de l'universalité de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, et ses protocoles annexes, ainsi que la mise en œuvre en Afrique de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.

36. En outre, le Comité a pris acte de la communication du Bureau des affaires de désarmement sur la réunion du Conseil de sécurité du 30 avril 2008, consacrée à l'examen du premier rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur les questions liées aux armes légères et de petit calibre (S/2008/258), et des 13 recommandations contenues dans le rapport. Le Comité s'est déclaré satisfait que le Congo ait informé le Conseil de sécurité du projet d'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant sur la maîtrise des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale.

37. En ce qui concerne les méthodes de travail, le Comité a, une fois encore, félicité le Bureau des affaires de désarmement pour ses efforts en vue de redonner du dynamisme aux travaux du Comité. Il l'a notamment encouragé à poursuivre, à New York, des consultations régulières informelles avec les représentants permanents des États membres du Comité. Le Comité est, en effet, d'avis que les consultations informelles offrent aux États membres l'occasion de s'impliquer plus étroitement dans les travaux du Comité, d'en définir plus efficacement les orientations et de discuter de la préparation des réunions, ouvrant ainsi la voie à une participation plus active des autorités nationales. Le Comité a également demandé au Secrétariat de préparer un document de réflexion portant sur les origines, le mandat, les réalisations du Comité, et a nommé le Cameroun comme coordonnateur ad hoc pour l'élaboration d'un document de travail sur les perspectives d'avenir du Comité; ces deux documents seront examinés lors de la vingt-huitième réunion ministérielle. Enfin, le Comité a décidé que la question de ses difficultés financières serait également inscrite à l'ordre du jour de la vingt-huitième réunion ministérielle.

III. Questions administratives et financières

38. Pendant la période considérée, l'Assemblée générale a continué de financer les deux réunions ministérielles au titre du budget ordinaire.

39. Au terme de l'exercice 2007-2008, il restera environ 10 000 dollars des États-Unis au Fonds d'affectation spéciale du Comité consultatif permanent chargé des questions de sécurité en Afrique centrale. Le Bureau des affaires de désarmement a fait part au Comité des difficultés financières auxquelles il est confronté pour l'organisation de la vingt-huitième réunion ministérielle, qui doit avoir lieu à Libreville. Le Comité a décidé de porter cette question à l'ordre du jour de sa vingt-huitième réunion ministérielle. À cet égard, le Secrétaire général réitère son appel aux États Membres et aux organisations intergouvernementales, gouvernementales et

non gouvernementales, dans lequel il les a invités à contribuer au Fonds d'affectation spéciale afin de permettre au Comité de mener à bien son programme d'activités.

IV. Conclusions et observations

40. Au cours de la période considérée, les deux réunions organisées par le Comité ont permis aux États membres de partager des informations et expériences sur les efforts déployés dans la gestion des crises, la résolution des conflits armés et la consolidation de la paix et de la sécurité dans les pays émergeant des conflits en Afrique centrale. L'organisation, dans le cadre du Comité, d'une conférence extraordinaire sur les problèmes transfrontaliers de sécurité fait montre de la détermination des États membres d'établir une sécurité durable dans la sous-région, et d'utiliser au mieux l'espace de concertation que constitue le Comité.

41. Les vingt-sixième et vingt-septième réunions ministérielles ont également offert l'occasion aux États membres du Comité de débattre l'amélioration de la portée de leur action. Dans le contexte de la rationalisation des méthodes de travail, une coopération plus étroite et régulière entre le Bureau des affaires de désarmement et les représentants permanents des États membres du Comité a permis aux États de définir plus précisément les orientations politiques du Comité et de s'impliquer davantage dans son programme de travail ainsi que dans la préparation des réunions ministérielles. De même, la signature d'un memorandum d'accord entre le secrétariat général de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et le Bureau des affaires de désarmement a contribué au renforcement de la coopération entre les deux organisations, notamment dans la mise en œuvre conjointe de l'Initiative de Sao Tomé et l'élaboration du document de la revue de la situation géopolitique.

42. En conclusion, les 11 États membres du Comité ont réaffirmé leur détermination à utiliser le processus diplomatique et politique que constitue le Comité pour y débattre des préoccupations de la sous-région et y adopter des mesures concrètes de prévention et de consolidation de la paix et de la sécurité. Ils ont réaffirmé leur volonté de se réunir deux fois par an, en conformité avec le principe de rotation agréé, et de se réunir également pour traiter de questions urgentes et débattre de thématiques particulières si le besoin s'en faisait sentir.

43. La poursuite de la redynamisation des travaux du Comité démontre la pertinence et les capacités d'adaptation de ce mécanisme. Les États membres ont conscience de l'importance du Comité et se sont engagés à agir ensemble, avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies et de ses partenaires, pour mettre en œuvre les décisions qu'ils adoptent. À cet égard, le Comité demande aux États intéressés, en particulier à ceux qui en ont les moyens, de l'aider à financer la mise en œuvre de projets concrets, par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale du Comité consultatif permanent.